



DEMANDE DE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER 2020-2021

Votre permis est un :

Original Duplicata (1) Document étranger équivalent

Numéro :

Délivré le :

Par : Préfecture de
 OFB (ex ONCFS)
 Pays

(1) Dans le cas d'un nouveau duplicata, précisez ces références

N°

délivré le

Mineurs et majeurs en tutelle, autorisation accordée par :

Père / Mère / Tuteur :

Juge des tutelles :

Le : Signature :

Rayez les mentions inutiles et précisez nom et prénom du signataire de la présente autorisation

Bénéficiaire du timbre ACCA/ SC :

Nom, Prénom, Adresse postale

Prénom 2 :Prénom 3 :

Date de naissance :

☎ :

@ :

Types de Validation FURNIR LA PHOTOCOPIE DU PERMIS DE CHASSER ET DE LA CARTE D'IDENTITE (si vous ne nous les avez pas déjà fournis l'année dernière) pour l'assurance remplir le document au verso	Montant à payer en euros (2)		
	Hors assurance	Avec assurance (3)	
		Responsabilité Civile de base 21 €	Responsabilité Civile + Pack sécurité 46 € *
Validation Départementale Gironde sans sanglier **	129,95	150,95	175,95
Validation Départementale Gironde avec sanglier **	144,95	165,95	190,95
Validation Nationale grand gibier inclus Frais de dossier et Abonnement à la revue 10€ **	210,45	231,45	256,45
NOUVEAU CHASSEUR 1^{ère} validation nationale (saison cynégétique qui suit l'obtention du permis) Abonnement Nos Chasses Hors-Série Gironde offert	62,48	83,48	108,48
Montant à régler par chèque à l'ordre du Régisseur FDC 33 €		

(2) dont 5€ d'éco contribution, (3) dont 5,50 € de frais de dossier

* Pack sécurité chasse garantissant les accidents corporels dont vous pourriez être victime (voir conditions sur notice jointe).

** Abonnement à La revue Hors-Série Nos Chasses en Gironde inclus

Je soussigné(e) ne souhaite pas être abonné(e), je déduis 5 € au montant total à payer.

Signature

Je souhaite recevoir le carnet bécasse et m'engage à le retourner en fin de saison ? OUI NON

ou je télécharge l'application CHASSADAPT pour saisir mes prélèvements de manière dématérialisée.

Déclaration des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
 - toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
 - toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

Je soussigné(e),

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser, ne m'est applicable ;

- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance Français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse.

- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence, en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées dans le cadre ci-dessous. Je certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul carnet de prélèvement bécasse ou d'un seul compte CHASSADAPT.

Fait à

Signature obligatoire

Le



Bulletin d'adhésion à l'assurance « chasse »

Nous vous rappelons que, en application du Code de l'environnement, vous avez l'obligation de souscrire une assurance responsabilité civile couvrant les dommages, liés à l'exercice de la chasse, causés à autrui à la suite d'un événement dont vous seriez responsable.

En adhérant, via la régularisation du présent bulletin, au contrat d'assurance que nous avons souscrit auprès d'Allianz, vous bénéficiez d'une assurance de responsabilité civile conforme à vos obligations.

Vous êtes cependant libres de vous rapprocher de tout conseil en assurance de votre choix, susceptible de vous proposer des garanties similaires.

Nous attirons également votre attention sur le fait que l'assurance de responsabilité civile ne vous protège pas, dans tous les cas, contre les accidents corporels dont vous seriez vous-même victimes au cours ou à l'occasion de la chasse.

C'est pourquoi vous pouvez, en complément de la garantie de responsabilité civile adhérez au Pack Sécurité Chasse que nous avons souscrit auprès d'Allianz. Cette assurance permet le versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité permanente totale, dans les conditions et limites prévues dans la notice d'information Chasse qui vous a été remise.

Je soussigné (Nom, Prénom en lettres capitales) _____ Chasseur affilié à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde

Né(e) le _____ à _____ Département _____

Après avoir pris connaissance des garanties Responsabilité civile et Pack Sécurité Chasse (Accidents Corporels) figurants dans la Notice, je déclare :

- Avoir choisi l'option Responsabilité civile de base pour 21 € annuel TTC¹**
- Avoir choisi l'option Responsabilité Civile + Pack Sécurité Chasses (Accidents Corporels) pour 46 € annuel TTC¹**

Le paiement de votre cotisation d'assurance, conformément à l'option choisie s'effectue avec le paiement de votre permis de chasse.

Je déclare avoir pris connaissance du contenu de la notice d'information Chasse dont un exemplaire m'a été remis, relative au contrat d'assurance souscrit par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde auprès d'Allianz IARD, société anonyme au capital de 991 967 200 euros, RCS Nanterre n° 542 110 291. Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris la défense, par l'intermédiaire du Cabinet Eric Poncey - Johann Lebas, Agent général Allianz, 97 rue de Bretagne - BP22214- 14402 Bayeux Cedex.

Nous vous remercions de retourner le présent bulletin, dûment régularisé.

Nous vous conseillons de conserver une copie de ce bulletin afin de garder une trace des choix que vous avez fait.

Je reconnais avoir été préalablement informé que

- La Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde agit en qualité de Mandataire d'Intermédiaire d'Assurance, immatriculé auprès de l'ORIAS sous le numéro 17002247 (www.oriass.fr) et est soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.
- Elle exerce en qualité de Mandataire de Monsieur Eric Poncey, Agent général Allianz, 97 rue de Bretagne - BP22214- 14402 Bayeux Cedex Email : eric.poncey@allianz.fr - N° ORIAS : 07022305 et que, à ce titre, elle travaille exclusivement, pour la présentation de ces garanties d'assurance, avec une des sociétés du Groupe Allianz
- La Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde peut bénéficier d'avantages économiques en rapport avec la souscription des garanties.

La protection de vos données personnelles

Nous recueillons vos données personnelles et les utilisons pour la gestion de cette demande et pour notre relation commerciale. Elles sont destinées prioritairement aux entreprises du Groupe Allianz et à votre intermédiaire en assurance ; mais également aux différents organismes et partenaires directement impliqués dans votre contrat.

Ces destinataires se situent parfois en dehors de l'Union Européenne. Dans ce cas, nous concevons des dispositions spécifiques pour assurer la protection complète de vos données.

Vos informations personnelles nous aident à mieux vous connaître, et ainsi à vous proposer des solutions et services qui vous correspondent. Nous les conservons tout au long de la vie de votre dossier. Au terme de celui-ci sont conservées pendant le délai de prescription.

Vous gardez bien sûr tout loisir d'y accéder, de demander leur rectification, portabilité, effacement et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez également prendre contact avec le Délégué à la Protection des Données Personnelles (DPO) pour toute information ou contestation (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978). Pour cela, il vous suffit de nous écrire :

- par mail à informatiqueetliberte@allianz.fr,
- par courrier à l'adresse Allianz - Informatique et Libertés - Case courrier S1805 - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex.

Vous pouvez également vous adresser à la CNIL.

J'accepte de recevoir les offres commerciales personnalisées du Groupe Allianz « Oui » « Non »

Votre accord vaut pour les offres commerciales du Groupe Allianz en France et ses partenaires pour les services, les produits d'assurance, bancaires et financiers qu'ils distribuent. Le ciblage des offres commerciales peut être automatisé et basé sur des profils de clients ou de prospects.

Pour plus de détail, reportez-vous aux documents contractuels, notamment les dispositions générales ou notices d'information et les sites internet d'Allianz.

Protéger nos clients et nous protéger nous-mêmes est au cœur de la politique de maîtrise des risques d'Allianz et de la lutte anti-fraude. Aussi, nous gardons la possibilité de vérifier ces informations et de saisir, si nécessaire, les autorités compétentes.

Fait à _____

Signature du chasseur

Le _____

Assurance ALLIANZ distribuée par FDC33 n° ORIAS 17002247 proposée par cabinet PONCEY n° ORIAS 07022305.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à toutes les réponses et les données personnelles collectées sur ce document. Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier dans le cadre de notre mission et de notre obligation contractuelle.

Les modalités de traitement et vos droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement sont précisés par notre politique de confidentialité accessible via le lien/l'adresse ci-dessous www.chasseur33.com. Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FINIADA auquel la demande de validation du permis de chasser est soumise pour contrôle.

¹ Dont 5,50€ de frais de dossier